

ZONES D'INTERVENTION DU PAP

Le PAP a sélectionné, selon les critères définis ci-dessus (Section 4.1.1), 275 sites sur l'ensemble du territoire national pour une superficie totale est **7599 ha**.

En prévision de l'intervention conjointe dans l'irrigation de proximité dans le delta intérieur du fleuve Niger prévue entre la coopération Canadienne et la coopération Allemande, le PMN a effectué deux missions de prospection dans la zone «d'extension naturelle» de sa zone d'intervention et a identifié 60 sites dans trois secteurs où les pré-conditions d'une intervention immédiates sont réunies (voir carte 1). Il s'agit de la zone de Djodiga-Dongo (Bara Issa, Attara), Binga-Sareyamou-Kirchamba (Diré), Ewet-Temewt-Dangha (Ouest de Tombouctou). Sur les 60 sites, 59 ont répondu aux critères définis dans la section 4.1.1 pour une superficie de **1943 ha**.

Ainsi, la superficie totale concernée est de **9542 ha¹** à aménager à l'échéance du PAP prévue pour 3 ans.

La répartition par région et cercles du nombre de sites à aménager et leurs superficie sont décrites en annexe (Annexe 7).

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE KAYES

Dans la région de Kayes, le PAP a inventorié 49 sites essentiellement concentrés dans le cercle de Kita où il y a un fort potentiel en bas-fonds. Cependant, compte tenu du fait que les cercles de Diéma et Kénieba n'ont pas encore bénéficié de projets ou de programmes d'envergure dans le domaine de l'irrigation, il est intéressant d'orienter prioritairement une partie des interventions du PAP consacrée à la région de Kayes à ces deux cercles. La superficie totale concernée dans la région de Kayes est de **727 ha**. Les aménagements concerneront essentiellement :

- Les bas-fonds ;
- Les périmètres irrigués villageois (PIV) ;
- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM)
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 12, Carte 2).

Tableau 12 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Kayes

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
KAYES	DIEMA	3	48
KAYES	KAYES	2	38
KAYES	KENIEBA	1	19
KAYES	KITA	42	573
KAYES	YELIMANE	1	50
TOTAL KAYES		49	727

¹ La capacité d'aménagement du Mali dans le domaine de l'irrigation de proximité est estimée à 6000 ha/an (cette estimation provient de la synthèse des aménagements d'irrigation de proximité effectué dans le cadre du PGA).

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE KOULIKORO

Dans la région de Koulikoro, 36 sites sont concernés. La superficie totale est de **866 ha**. Les aménagements concerneront essentiellement :

- Les bas-fonds ;
- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM)
- Les mares ;

La répartition par cercles du nombre de sites à aménagés et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 13, Carte 3).

Tableau 13 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Koulikoro

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
KOULIKORO	BANAMBA	6	235
KOULIKORO	DIOLA	12	319
KOULIKORO	KANGABA	1	3
KOULIKORO	KATI	13	204
KOULIKORO	KOULIKORO	4	105
TOTAL KOULIKORO		36	866

De même que la région de Kayes, le cercle de Doïla dans la région de Koulikoro n'a été ciblé par aucun projet d'aménagement hydro-agricole de proximité. Ainsi, le PAP devrait prioritairement cibler ce cercle en vue d'une meilleure partition des interventions dans la région.

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE SIKASSO

Dans la région de Sikasso, les aménagements concernent 60 sites pour une superficie totale de **2075 ha**. Le nombre très élevé de site inventoriés dans la région de Sikasso dénote de la très grande potentialité de cette région en bas-fonds. Les aménagements concerneront essentiellement :

- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM)
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 14, Carte 4).

Tableau 14 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Sikasso

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
SIKASSO	BOUGOUNI	11	321
SIKASSO	KADIOLO	15	525
SIKASSO	KOLONDIÉBA	6	139
SIKASSO	KOUTIALA	11	448
SIKASSO	SIKASSO	13	470
SIKASSO	YANFOLILA	4	173
TOTAL SIKASSO		60	2075

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE SÉGOU

Le PAP prévoit l'aménagement de 32 dans la région de Ségou. La superficie totale concernée est de **1311 ha**. Conformément à l'analyse faite sur les projets et programmes intervenant dans la région de Ségou (Section 3.14), il serait intéressant de diriger prioritairement les interventions du PAP sur les cercles de Bla, Macina, Niono et Tominian compte tenu de leurs faibles couvertures en aménagements hydro-agricoles de proximité

Les aménagements concerneront essentiellement :

- Les périmètres irrigués villageois (PIV) ;
- Les bas-fonds ;
- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM) ;
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leurs superficie est données ci-dessous (Tableau 15, Carte 5).

Tableau 15 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Ségou

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie
SEGOU	BARAOUELI	1	50
SEGOU	BLA	7	292
SEGOU	MACINA	2	100
SEGOU	NIONO	2	100
SEGOU	SAN	10	254
SEGOU	SEGOU	6	363
SEGOU	TOMINIAN	4	151
TOTAL SEGOU		32	1311

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE MOPTI

La région de Mopti constitue la zone d'intervention de plusieurs projets et programmes dans le domaine de l'irrigation de proximité. C'est pour cette raison que le PAP s'est focalisé sur le cercle de Bankass qui est moins ciblés par les aménagements hydro-agricoles et les zones faciles d'accès du cercle de Mopti. Les aménagements concernent 8 sites pour une superficie totale de **226 ha** et constitués essentiellement :

- Les périmètres irrigués villageois (PIV) ;

- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM) ;
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 16, Carte 6).

Tableau 16 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Mopti

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
MOPTI	BANKASS	4	124
MOPTI	MOPTI	4	102
SOUS TOTAL MOPTI		8	226

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE TOMBOUCTOU

Dans la région de Tombouctou, le PAP a identifié 15 sites pour une superficie totale de **542 ha**. A ces 15 sites préalablement identifiés, s'ajoute 59 sites que le PMN a identifiés dans les cercles de Diré et de Gourma Rharous et Tombouctou pour une superficie de **1943 ha**. Ainsi, la région de Tombouctou bénéficiera d'une superficie totale de **2485 ha** et les aménagements concerneront essentiellement :

- Les périmètres irrigués villageois (PIV) ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM) ;
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 17, Carte 7).

Tableau 17 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Tombouctou

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie
TOMBOUCTOU	DIRE	46	1542
TOMBOUCTOU	GOUNDAM	3	126
TOMBOUCTOU	GOURMA RHAROUS	19	684
TOMBOUCTOU	NIAFUNKE	2	51
TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU	3	58
SOUS TOTAL TOMBOUCTOU		15	2485

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE GAO

Dans la région de Gao, 56 sites ont été répertoriés pour une superficie totale de **884 ha**. Les aménagements concerneront essentiellement :

- Les périmètres irrigués villageois (PIV) ;
- La submersion contrôlée ;
- Les Petits périmètres maraichers (PPM) ;
- Les mares.

La répartition par cercle du nombre de sites à aménager et leur superficie sont données ci-dessous (Tableau 18, Carte 8).

Tableau 18 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Gao

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
GAO	ANSONGO	10	191
GAO	BOUREM	11	292
GAO	GAO	24	308
GAO	MENAKA	11	92
SOUS TOTAL GAO		56	884

Conformément à l'analyse faite dans la Section 3.17, seul le cercle de Ménaka, dans la région de Gao, n'est pas ciblé par les interventions de projets ou de programmes dans le domaine de l'irrigation de proximité. C'est pour cette raison que les interventions du PAP devraient être prioritairement orientées sur ce cercle pour une meilleure répartition des aménagements hydro-agricoles dans la région.

ZONES D'INTERVENTION DU PAP DANS LA RÉGION DE KIDAL

Dans la région de Kidal, le PAP prévoit l'aménagement de 20 sites essentiellement constitués d'oueds, d'oasis et de mares. La superficie totale concernée est de **968 ha**.

La répartition par région et cercle du nombre de sites à aménager et leurs superficies est donnée dans le tableau et carte ci-dessous (Tableau 19, Carte 9).

Tableau 19 : Répartition des sites retenus dans le cadre du PAP dans la région de Kidal

Région	Cercle	Nombre de sites	Superficie (ha)
KIDAL	ABEIBARA	1	50
KIDAL	KIDAL	8	368
KIDAL	TESSALIT	9	450
KIDAL	TIN-ESSAKO	2	100
SOUS TOTAL KIDAL		20	968